

HISTORIQUE AU CHRU DE LILLE
-----------------------------

**\* dès les années 1980**

l'Unité de Nourrissons de l'Hôpital Calmette

- a réfléchi au dépistage des situations à risque
- a travaillé avec la PMI, les services sociaux, les médecins de famille...
- a aidé à la prise en charge des dysfonctionnements familiaux.

**\* 1991 : naissance de l'ESPED :**

Le service de pédiatrie de l'hôpital Calmette met à la disposition des professionnels, pour mieux prendre en charge les enfants maltraités : Une ligne d'appel téléphonique Enfance en Danger, 03.20.44.44.40

**\* 1993 - 199 PHRC (programme hospitalier de recherche clinique)**

Travail de recherche réalisé par l'ESPED sur : l'évaluation diagnostique et thérapeutique de la prise en charge des enfants maltraités et de leur famille à l'hôpital.

**\* 1997 : spécialité Enfance en Danger**

Pour la première fois, dans un hôpital, la sur-spécialité pédiatrique Enfance en Danger est reconnue et entre à l'hôpital Jeanne de Flandre avec un Praticien Hospitalier temps plein, une secrétaire, cinq vacations médicales et 10 heures de psychologue.

**Pole de référence régional hospitalier d'accueil des victimes d'agressions sexuelles et enfants maltraités**

**LES TEXTES**

Circulaires

- DGS/DH n°97/380 du 27 mai 1997
- DGS/DG 2000/399 du 13 juillet 2000

**DANS LA REGION NORD PAS-DE-CALAIS**

Désignation en 1998 du CHRU de Lille pôle de référence régional et du docteur F. Hochart, responsable dupôle.

**MISSIONS des pôles de référence :**

- Rôle de mise en relation et de conseils -
  - Aider les équipes
  - Optimiser les circuits de prise en charge
  - Faciliter les liaisons entre les structures
- Assurer la formation et l'information
  - Former et informer les professionnels (formation initiale et continue)
  - Sensibiliser le public
  - Réfléchir sur les pratiques professionnelles

**OUTILS mis en place par le pôle de référence pour répondre aux missions**

1) **UNE LIGNE TELEPHONIQUE : 03.20.44.44.40** à la disposition des professionnels : du CHRU, des centres hospitaliers de la région Nord Pas de Calais, des professionnels de santé et de tous les professionnels de l'enfance. Joignable du lundi au vendredi de 8 h à 17 heures.

Ce n'est pas un service d'urgence, même dans ce domaine, l'expérience montre que la majorité des situations peuvent être anticipées. Cependant s'il s'agit d'une réelle urgence médicale, chaque médecin peut s'adresser au service d'urgence hospitalier le plus proche du domicile de l'enfant, et secondairement contacter, si nécessaire, le pôle de référence.

2) **une équipe pluridisciplinaire spécialisée :**

7 temps plein (pédiatre, cadre, coordinateur, psychologue assistante sociale, éducateur spécialisé, infirmier, secrétaire) constituant **L'UNITE MOBILE POUR L'ENFANCE EN DANGER.**

## Une unité mobile pour l'enfance en danger

- \* Pour ne pas créer un service d'enfants maltraités
  - Afin de ne pas stigmatiser enfants et familles
  - Afin de permettre l'accès à l'hôpital des enfants dans toutes les situations de doute, pour les prendre en charge le plus tôt possible
  - Afin également que tous les services accueillant des enfants soient vigilants au dépistage des mauvais traitements.
  
- \* si la maltraitance est l'affaire de tous, pouvoir l'affronter n'est pas chose facile.
  - d'où l'idée d'une Unité Mobile spécialisée dans l'enfance en danger pour aider les autres à faire.

L'unité mobile dispose de locaux à Jeanne de Flandre et à Calmette, mais se déplace dans tous les services du CHRU, et est mobile dans la région pour travailler avec les autres équipes.

### 3) UN DISPOSITIF REGIONAL HOSPITALIER POUR ENFANTS MALTRAITES

Autour du pôle de référence

- **18 hôpitaux ayant un service de pédiatrie**, ils ont les missions des lieux d'accueil sanitaire, pour assurer l'accueil et la prise en charge des victimes qui se présentent à eux.

Département du Nord

- Lille CHRU, accueil spécialisé enfants maltraités (ESPED)
- Métropole lilloise
  - o CH Roubaix
  - o CH Tourcoing
  - o CH Armentières
  - o CH Seclin
  - o Hôpital St Vincent
  
- CH Maubeuge: accueil spécialisé enfants maltraités (EEIIED)
- CH Douai : accueil spécialisé enfants maltraités (SHEDD)
- CH Dunkerque: accueil spécialisé enfants maltraités (SHEDDK)
- CH Valenciennes: accueil spécialisé enfants maltraités (EVHED)
- CH Cambrai : accueil spécialisé enfants maltraités (SHEDDC)

Département du Pas de Calais:

- CH ARRAS : accueil spécialisé enfants maltraités (GESED)
- CH Boulogne CH Béthune CH Lens CH Calais CH St Omer CH Montreuil
- CH Béthune
- CH Lens
- CH Calais
- CH St Omer
- CH Montreuil

## **PROTOCOLES INTER PARTENARIAUX POUR LA PRISE EN CHARGE EN MILIEU HOSPITALIER PEDIATRIQUE DES ENFANTS MALTRAITES**

Les hôpitaux travaillent ensemble sur la maltraitance et avec tous leurs partenaires : Santé, Conseil général, département du Pas de Calais, Justice, Police, Gendarmerie, éducation Nationale, Associations...

Afin d'officialiser les partenariats entre le pôle de référence, les hôpitaux, le département, la justice et tous les partenaires, pour l'accueil des enfants maltraités à l'hôpital des protocoles ont été élaborés et signés, puis sont annuellement évalués :

### **1999 Lille 14/12/1999 ESPED**

Relatif à la prise en charge en milieu hospitalier des mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel.

Signé par le Président du Conseil Général du Nord, le Président du Tribunal de Grande Instance, le Procureur de la République, la Responsable du Pôle de référence régional, le Directeur Général du CHRU, l'Inspecteur d'Académie, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Lille, le Directeur Départemental de la sécurité Publique du Nord, le Chef de Service de Médecine Légale, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, les Présidents des services d'aide aux victimes et le Président de l'association de la Sauvegarde du Nord.

### **2000 Métropole Lilloise (avenant 2000)**

Extension du protocole aux Centres Hospitaliers de la Métropole : Armentières, Lille, St Vincent (ex St Antoine), Roubaix, Tourcoing, Seclin

### **2000 Maubeuge - 19/7/2000 - EEHED**

Protocole portant création d'une équipe d'évaluation hospitalière de l'Enfance en Danger (E.E.H.E.D) au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois-de-Maubeuge

Signé par le Président du Conseil Général du Nord, le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Grande Instance d'Avesnes-sur-Helpe, la Responsable du Pôle de Référence Régional, le Directeur du Centre Hospitalier.

### **Douai - 19/11/2001 - SHEDD**

Protocole portant création d'une structure Hospitalière de l'Enfance en Danger dans le Douaisis au Centre Hospitalier de Douai.

Signé par le Président du Conseil Général du Nord, le Président du Tribunal de Grande Instance de Douai et le Procureur de la République, la Responsable du Pôle de référence, le Directeur du Centre Hospitalier, le Président du conseil départemental de l'ordre des médecins.

**2002 Arras 2/9/2002 GESED**

Prise en charge hospitalière et judiciaire des mineurs victimes de mauvais traitements et abus dans le ressort du TGI d'Arras

Création au centre hospitalier d'Arras d'un groupe d'évaluation et de soins des enfants en Danger (GESED) signé par le Président du conseil général du Pas de Calais, le Président du Tribunal de Grande Instance et le Procureur de la République, le Médecin Responsable du Pôle de référence d'accueil et de prise en charge des victimes d'abus sexuels, le Directeur du Centre hospitalier d'Arras, les Chefs de service pédiatrique et Psychologue de l'enfant et de l'adolescent de cet établissement.

**2002 Dunkerque 12/12/02 - SHEDDK**

Protocole relatif à la prise en charge, en milieu hospitalier, des mineurs victimes de mauvais traitements et d'abus sexuels dans le ressort du tribunal de grande instance de Dunkerque.

Signé par le Président du Conseil Général du Nord, le Président et le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque, le Médecin Responsable du Pôle de Référence Régional d'Accueil des Victimes d'Abus sexuels et Enfants Maltraités, le Directeur du Centre Hospitalier de Dunkerque, les Chefs des services Pédiatrie et Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de cet établissement, le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mental des Flandres, le Médecin Chef de Service de Pédopsychiatrie.

**2003 Valenciennes 03/10/03 EVHED**

Protocole de prise en charge au centre hospitalier de Valenciennes des enfants et adolescents victimes de violences.

Signé par le Président du conseil général du Nord, le Président du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes, la responsable du Pôle de référence régional d'accueil des victimes d'abus sexuels et des enfants maltraités de la région Nord Pas de Calais, le Directeur du centre hospitalier de Valenciennes, le Commissaire principal, représentant le service de la brigade des mineurs, le Chef de Service de Pédiatrie du centre hospitalier de Valenciennes, responsable de l'EVHED, le Chef de service de Néonatalogie du centre hospitalier de Valenciennes, le Chef de Service de chirurgie infantile et orthopédie, le Chef de service de médecine légale du centre hospitalier de Valenciennes.

**2004 Cambrai 25102104 SHEDDC**

Protocole de prise en charge à l'hôpital des mineurs victimes de mauvais traitements et d'abus sexuels dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Cambrai.

Signé par le Président du Conseil Général du Nord, le Président du Tribunal de Grande Instance de Cambrai, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Cambrai, le Pédiatre responsable du Pôle de Référence Régional d'Accueil des Victimes d'Abus sexuels et des Enfants Maltraités, le Directeur du Centre hospitalier de Cambrai, et le Président de l'Association pour les Jeunes Adolescents de la Rue.

**2004 Calais 05/11/04 OSSED**

Protocole de prise en charge en milieu hospitalier des mineurs victimes de mauvais traitements et d'agressionssexuelles dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Boulogne. Création au Centre Hospitalier de Calaisde l'OSSED : Opale Structure Spécialisée de l'Enfance en Danger.

Signé par le Vice Président du Conseil Général du Pas de Calais, le Président du Tribunal de Grande Instance deBoulogne sur Mer, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer, le médecin responsable du Pole de Référence Régional Hospitalier d'Accueil des Victimes d'agression sexuelle etdes Enfants Maltraités du Nord-Pas-de-Calais, le Directeur du Centre Hospitalier de Calais, le Médecin chef duService de pédiatrie du Centre hospitalier de Calais.

TRAVAIL EN COURS

- **Béthune**
- **Boulogne sur Mer**
- **Lens**
- **Montreuil sur Mer**
- **Saint Orner**

## ACTIVITES

### *Les demandes :*

- appels téléphoniques sur la ligne « enfance en danger » »

### *Les réponses :*

- prises en charge d'enfants complètes : par l'équipe spécialisée pluri disciplinaire
- prises en charge incomplètes, aides aux autres équipes du CHRU avec déplacement dans les services par l'unité mobile

### Aides aux professionnels :

- Par téléphone aux personnels du CHRU
  - Par téléphone à tous les professionnels de l'enfance de la région
  - (aux particuliers)
- aides lourdes à l'équipe (avec déplacement - plusieurs rencontres).
- Autres missions :
- innovation : mise en place et animation du dispositif régional d'accueil des enfants maltraités. Lien Pôle de référence et 18 sites d'accueil pédiatrique, lien Pôle de référence et partenaires extérieurs à l'hôpital, donnant lieu à l'élaboration de protocoles.

### Partenariat travail en réseau :

- Avec les services : état, région, département, villes
- Avec les partenaires nationaux et interrégionaux .....

### Formation :

- Fabrication d'outils, (mallettes, dossiers de documentation, CD rom), diffusion de documentations
- formation initiale dans les écoles de professionnels
- formation continue
- formation hospitalière (CHRU, CH ....)
- stages d'étudiants, et de professionnels
- conférences - publications

### Sensibilisation, information, travail avec les médias

### Prévention (droits de l'enfant, autour du syndrome du bébé secoué)

### Recherche (abuseurs mineurs - épidémiologie - suites de signalements - mineurs étrangers isolés - conflits familiaux ...)